



Question sur la garde et crédit immobilier

Par **anonyme45**, le **17/10/2008** à **21:49**

Bonsoir,

J'ai lancée une procédure de divorce envers mon mari, la séparation de corps devrait ce passer en décembre.

Il veut une mode de garde alterné (moi je ne le désire pas), sachant qu'il travaille en 3/8, nous n'avons pas de nourrice puisque c'est moi qui garde les enfants.

-il a fait une tentative de suicide ou les pompiers et les gendarmes sont intervenus
-il a menacé de mort des membres de ma famille
-il ma poussé sur un meuble pour reprendre des papiers suite a cela j'ai des bleus et fais constater par un médecin

Est-ce qu'il a des chances d'obtenir la garde alterné?

Nous vivons dans une région ou nous avons aucune famille, et très peu d'ami(e)s, je n'ai pas de travaille.

Je reste actuellement dans la même ville que lui pendant le divorce, je souhaiterais savoir si j'ai le droit de repartir dans ma région natale après le divorce? Si oui, quelles sont les démarche a suivre pour l'avertir de mon départ avec les enfants si j'en ai la garde?

Nous avons acquis un bien immobilier par crédit avant le mariage, Il y a a peine 1 an nous nous sommes mariés(nous n'avons pas fait de contrat de mariage).

Nos 2 noms sont sur le contrat du crédit. Ai-je le droit de me désolidarisé du prêt? Si oui quel démarche a suivre.

Si il ne paye pas le crédit de la maison se sera a moi de payer?

Même si je n'y vie plus?

Et que pour le moment je n'ai pas de revenue?

Est ce qu'il peut me demander de payer la moitié du crédit temps que la maison n'est pas vendue?